

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 05/10/2023 Date d'affichage : 05/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mélina ISOUX, Thibault PUGNAT, Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN,

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHE),

Secrétaire de séance : Mr Serge PAGET

### Délibération du Conseil Municipal n°2023-065

#### COUPE DU MONDE UCI – VTT TRIAL

- Approbation de convention entre la fédération Française de Cyclisme et ses partenaires

Monsieur Le Maire explique que Cordon accueillera en 2024 une manche de la Coupe du Monde de VTT Trial, épreuve organisée par le club Vélo-Trial du Mont-Blanc. Cet événement doit se dérouler sous réserve de modification par l'UCI et l'accord du club organisateur et de la commune du vendredi 13 au dimanche 15 septembre 2024 sur le site de Rochefort.

Il convient dans ce contexte de valider la convention liant la Fédération Française de Cyclisme, le club organisateur et la Commune support, d'attribuer une subvention exceptionnelle au club organisateur et de nommer deux représentant issus du conseil municipal au comité d'organisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide les articles suivants :

#### **Article 1 : Approbation de l'organisation de la Coupe du Monde de VTT Trial**

Le Conseil Municipal approuve l'organisation d'une manche de la Coupe du Monde de VTT Trial sur le territoire de la commune en 2024. Cette manifestation sportive contribuera à la promotion de notre commune et à son rayonnement international.

#### **Article 2 : Validation de la convention avec la FFC**

Le Conseil Municipal valide la convention tripartite établie avec la Fédération Française de Cyclisme (FFC) pour l'organisation de cet événement. La convention détaille notamment les engagements de la fédération, les engagements financiers de l'organisateur, ses obligations administratives, marketing, et ses principales prestations techniques

#### **Article 3 : Attribution d'une subvention de 20 000 euros**

La Commune de Cordon attribue une subvention de 20 000 euros au club Vélo Trial du Mont-Blanc pour soutenir l'organisation de la manche de la Coupe du Monde de VTT Trial. Cette subvention sera prélevée sur le budget communal de l'exercice en cours ou 2024

Celle-ci-participe au cofinancement institutionnel partagé avec le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. D'autres sources de financements institutionnels ou privés conforme au règlement marketing de l'UCI devront être recherchés.

#### **Article 4 : Subvention complémentaire en cas de déficit**

En cas de déficit constaté à l'issue de l'événement, la Commune de Cordon se réserve le droit d'accorder une subvention complémentaire pouvant atteindre 10 000 euros, sous réserve d'une demande motivée de l'association organisatrice et d'une analyse du déficit.

## Article 5 : Nomination de deux représentants du Conseil Municipal au Comité d'organisation

Les deux membres représentant du conseil municipal désignés sont les suivants :

- Mr Thibault PUGNAT
- Mme Adeline HENNICHE

## Article 6 : Communication et exécution

Le Maire est chargé de notifier la présente délibération à l'association Vélo Trial du Mont-Blanc, et est autorisé à signer la convention avec la FFC, et avec tout autre organisme concerné.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,  
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à Cordon, le 12 octobre 2023

Le Maire,  
Mr François PARIS

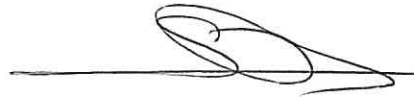


The seal is circular and blue, featuring a central emblem with a figure and a sun. The text around the border reads 'MAIRIE DE CORDON' at the top and 'Hte-Savoie' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 16 OCT. 2023

Affiché le : 16 OCT. 2023

Le Secrétaire de Séance,  
Mr Serge PAGET



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.